

# **Termes de Référence (TDR) des Consultants Individuels – Socio Organismes chargés de Gouvernance Citoyenne (SOGC) en réponse à la crise économique du financement CERC**

## **I. Contexte**

La guerre entre la Russie et l'Ukraine depuis février 2022 a engendré des impacts économiques importants à travers le monde.

Les pénuries des denrées alimentaires essentielles comme le blé, l'huile s'installent petit à petit partout dans de nombreux pays. L'approvisionnement en pétrole et en gaz connaît des changements importants suite à l'embargo des exportations russes sur ces produits et cela a entraîné un emballement du prix du pétrole.

Tous ces phénomènes ont généré inévitablement une inflation galopante au niveau mondial et Madagascar n'échappe pas à la règle.

De plus, en février et mars 2022, Madagascar a été frappé par une série de catastrophes naturelles majeures notamment des cyclones tropicaux intenses ayant occasionné d'importants dégâts matériels à travers tout le pays et fait des milliers de ménages sinistrés ayant perdu leurs actifs productifs ou ayant vu leurs habitats détruits. Et avant la saison cyclonique 2021 – 2022, Madagascar a dû affronter la grave sécheresse dans le Sud et la pandémie du Covid-19, les impacts ont été catastrophiques pour l'économie du pays. Le pays mettra des années pour se relever de ces chocs.

Très récemment à Madagascar (depuis le 11 juillet 2022), les prix à la pompe des carburants (pétrole lampant, essence, gasoil) ont connu une hausse de 44%. La spirale inflationniste des prix des carburants va entraîner ipso facto une inflation généralisée des prix dans tous les secteurs en premier lieu le transport, les produits de première nécessité, les intrants agricoles, etc.

Tout cela justifie des interventions urgentes de la part des pouvoirs publics. Le financement CERC selon le Mécanisme de Réponse Immédiate de la Banque Mondiale est alors déclenché pour soutenir les ménages les plus vulnérables à travers le pays.

Dans ce cadre, le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID), gestionnaire de ce financement CERC destiné à la Protection Sociale souhaite faire appel à des consultants individuels – SOGC.

## **II. Objectifs du Transfert Monétaire Non Conditionnel**

**Les objectifs des transferts monétaires non conditionnels dans le cadre du financement CERC** sont de :

- Maintenir un certain niveau de pouvoir d'achat de la population surtout la tranche la plus pauvre et vulnérable ;
- Amortir les chocs que va occasionner la hausse inévitable et graduelle du prix des carburants.

## **III. Mission des Consultants**

La mission des consultants individuels-Socio Organismes en charge de la Gouvernance Citoyenne appelés également Equipe Mobile de Soutien (EMS/SOGC) consiste à la réalisation de toutes les actions nécessaires relatives à la Gouvernance Citoyenne dans le cadre de réponse à la crise économique :

- Contribution à l'information/communication et sensibilisation de la communauté bénéficiaire ;
- Contribution dans l'élaboration de documents utiles au recrutement des partenaires prestataires tout en tenant compte la gouvernance citoyenne ;
- Mise en place du mécanisme d'assistance et de conseil du programme ;
- Opérationnalisation du mécanisme d'assistance et de conseil ;
- Evaluation et améliorations continues de la mise en œuvre des activités.

## **IV. Localité de prestation**

Le consultant assurera sa mission dans le(s) District(s) où il sera affecté.

L'EMS SOGC est invité à préciser dans son dossier de manifestation d'intérêt les choix par ordre de préférence des Régions d'intervention (parmi les 23 régions).

## **V. Activités de la prestation**

Les principales activités confiées à l'EMS SOGC, dans le cadre de la mission sont présentées ci-dessous.

## **1. Maîtrise de manuel de procédures de gestion des plaintes, des manuels opérationnels et des processus de mise en œuvre du programme TMNC**

Préalablement, le consultant sera formé par le FID sur les processus de mise en œuvre des activités, le mécanisme de conseil et d'assistance.

Le consultant devrait respecter et faire respecter les principes, méthodologies et modalités de mise en œuvre préconisées dans les manuels opérationnels.

### **2. Mise en place du mécanisme de conseil et d'assistance**

- a) Assurer la mise en place du mécanisme d'assistance et de conseil du programme :
  - information et sensibilisation des tous les acteurs, en particulier les ménages bénéficiaires, sur l'existence du mécanisme de recours (structures, moyens/canaux, processus, ...),
  - renforcement de capacité des membres de comité de protection sociale,
  - mise à disposition des outils y afférents (affiche, formulaire, cahier d'enregistrement des plaintes, ...).
- b) Renforcer les capacités des partenaires et prestataires qui participent dans la mise en œuvre du programme, en matière de gestion de demande d'aide et d'assistance ;

### **3. Mise en œuvre des activités liées à la Gouvernance Citoyenne**

- a) Assurer et renforcer la communication à l'endroit des communautés bénéficiaires sur le mécanisme d'assistance et de conseil (structure de gestion, processus de gestion de plainte, ...) et sur la lutte anti-corruption ;
- b) Assurer la prise en charge du traitement, de réponse des plaintes et l'archivage des dossiers suivant les manuels de procédures ;
- c) Suivre et appuyer les comités de protection sociale sur la mise en place et la mise en œuvre de la stratégie de gouvernance citoyenne, en particulier sur la gestion des plaintes ;
- d) Apporter toutes les solutions aux problèmes rencontrés ainsi que les propositions d'amélioration dans la mise en œuvre des activités de Gouvernance Citoyenne ;
- e) Assurer la saisie et la mise à jour des données relatives aux activités liées à la gestion des plaintes dans le système d'informations et de gestion (MIS) du FID ;
- f) Assurer la gestion du registre des plaintes aux niveaux des CPS ;

### **4. Evaluation et améliorations continue de la mise en œuvre des activités**

- g) Participer aux activités d'évaluation et d'audit du projet ;
- h) Contribuer à la mise en œuvre des recommandations émises dans différents rapports.

## **VI. Cadre des responsabilités**

### **Le FID :**

- Fournir en temps nécessaire les outils de travail nécessaires (manuels, cadrage, documents de travail, canevas de rapport, ...) mais n'incluant pas les équipements informatiques ;
- Assurer la prise en main, l'encadrement et la formation des Consultants Individuels ;
- Informer les communautés des fokontany concernés que les cibles des activités,
- Communiquer aux communautés le processus de ciblage, le mécanisme de plainte, le mécanisme de paiement,
- Payer les rémunérations des consultants individuels EMS suivant les dispositions contractuelles en vigueur.

### **Les Consultants individuels :**

- Réaliser toutes les activités mentionnées ci-dessus,
- Envoyer au FID les différents livrables stipulés dans le contrat.

## **VII. Expérience et qualifications minimales requises**

### **Socio-organismes**

Niveau de qualifications :

Master I ou Maîtrise en droit ou sciences sociales

Expériences :

- Ayant au moins deux (2) mois d'expérience réussie dans le domaine socio organisationnel
- Ayant au moins deux (2) mois d'expérience réussie dans l'un des domaines suivants :
  - Mise en œuvre ou supervision d'activités de Transfert Monétaire
  - Mécanisme de Redevabilité sociale ou de Gouvernance Citoyenne

## **VIII. Durée prévisionnelle des prestations :**

La prestation du Consultant **s'étalera approximativement de ..... à .....**

La durée prévisionnelle, à titre indicatif, des prestations du consultant est de six (07) mois.

## **IX. Livrables**

Le consultant devrait livrer les documents techniques résultats de ses activités : Rapports mensuels, les différents PV de réunions communautaires, les rapports de mission, les photos prises pendant les missions, les diverses données collectées sur le terrain, etc....

Le Consultant livrera au FID, en **deux exemplaires en version physique et une version électronique**, un rapport mensuel d'activités et de prestations à chaque 25 du mois en cours.

A la fin de son mandat, le consultant fournira au FID un rapport final d'activités et de prestations.